

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE DE RESERVATION DE PLACE DE PARKING

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de l'utilisation du service de réservation de place de parking proposé par VINCI AIRPORTS en tant que gestionnaire de l'Aéroport Toulon-Hyères. La souscription à ce service suppose l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et d'utilisation. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

## Article 1 – Description du service

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions et modalités applicables à la fourniture, par, l'Aéroport International Toulon-Hyères, du service de réservation de place de parking en ligne.

Le service réservation place de parking correspond à la réservation d'une place de parking via le site internet de l'aéroport [www.toulon-hyeres.aeroport.fr](http://www.toulon-hyeres.aeroport.fr) pour un véhicule déterminé, une date de début et une durée définie entre 1 et 60 jours. Cette offre est faite sur la base d'un nombre de places limité et proposé aux utilisateurs dans la limite des places disponibles.

Seuls les passagers munis d'un titre de transport aérien au départ de l'Aéroport Toulon-Hyères et ayant réservé au préalable leur place de parking sur le site internet peuvent bénéficier de ce service.

## Article 2 – Conditions de réservation d'une place de parking

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus ou toute agence de voyage peut souscrire à ce service.

L'utilisateur doit alors remplir les champs obligatoires du formulaire de souscription disponible sur le site internet. L'Aéroport Toulon-Hyères se réserve le droit de refuser la souscription de ce service en cas d'informations erronées ou incomplètes.

Ce service donne un droit d'accès à une place de parking prépayée pour la période déterminée sans interruption avec le véhicule identifié. La période de réservation ainsi que le véhicule sélectionné doivent être respectés. Seuls les véhicules dits «légers» d'une hauteur maximale de 2,20 m peuvent stationner dans le parking prévu à cet effet.

Le service offre la possibilité de réserver une place dont la durée de stationnement est comprise entre 1 jour minimum et 60 jours maximum.

Il est strictement interdit de cumuler deux réservations successives. Il n'est pas possible d'accéder au parking à plusieurs reprises sur une même période de réservation.

## Article 3 – Conditions d'utilisation

Le service de réservation de place de parking est commercialisé uniquement sur internet et accessible aux personnes ayant créé un compte personnel.

Une fois le compte créé et le paiement effectué, l'utilisateur reçoit un email de confirmation sur l'adresse de messagerie indiquée lors de la création du compte, contenant le récapitulatif de sa commande et un code d'accès au parking. Pour que la barrière du parking s'ouvre, l'utilisateur devra saisir ce code sur les bornes d'entrées prévues à cet effet. Un ticket lui sera alors délivré.

L'accès au parc ne sera pas autorisé avant la date de début de réservation enregistrée lors de la commande. La sortie se fera par l'insertion du ticket délivré à l'entrée et, le cas échéant, du paiement d'un supplément tarifaire pour le dépassement de la durée de stationnement réservée.

Le code délivré est à usage unique et toute sortie est définitive.

Attention : il est important de prévoir un délai suffisant entre l'heure d'arrivée du vol et l'heure de sortie du parking. Le service Accès et Stationnement de l'Aéroport Toulon-Hyères ne pourra être tenu responsable de tout dépassement lié à des événements extérieurs.

## **Article 4 – Obligation de l'utilisateur**

Chaque utilisateur se doit de respecter à l'extérieur tout comme à l'intérieur du parking :

- les règles du code de la route,
- l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de police, applicable sur la zone civile de l'aérodrome, affiché dans l'aérogare,
- le règlement des parkings, disponible sur demande auprès du service Accès et Stationnement.

En cas de non respect de ces règles (stationnement sur 2 places, emplacement gênant, places handicapés...), des procès-verbaux seront alors établis.

L'utilisateur doit se présenter avec le véhicule dont l'immatriculation a été enregistrée lors sa réservation. En cas de changement de véhicule, il est indispensable d'avertir le service Accès et Stationnement avant le stationnement du véhicule à l'adresse suivante : [parking@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:parking@toulon-hyeres.aeroport.fr)

## **Article 5 – Caractéristiques du code d'accès**

Le code d'accès est strictement personnel et confidentiel et il appartient à l'utilisateur de le mémoriser au moyen de son choix jusqu'à son utilisation en entrée de parking. L'Aéroport Toulon-Hyères décline toute responsabilité en cas d'utilisation par un tiers ou utilisation frauduleuse.

En cas de perte ou d'oubli du code, l'utilisateur pourra faire une demande de réattribution sur place aux agents du service Accès et Stationnement, sur présentation d'un justificatif d'identité.

## **Article 6 – Conditions tarifaires et paiement**

Le service de réservation de place de parking est un service payable lors de la commande uniquement par carte bancaire pour les particuliers et par carte bancaire pour les agences de voyages. Les agences de voyages souhaitant payer par chèque ou virement bancaire devront le préciser lors de l'inscription et renvoyer aux services comptables de l'aéroport la fiche de création de compte client dûment remplie.

Le montant à payer correspond à la durée de stationnement sur le parking concerné au tarif en vigueur au moment de la réservation auquel s'ajoutent les frais de réservation et d'annulation le cas échéant.

En cas de dépassement de la durée de stationnement réservée, l'utilisateur devra s'acquitter d'un montant forfaitaire majoré par journée supplémentaire au tarif en vigueur applicable dès la première heure supplémentaire. Il pourra alors payer directement sur les bornes par carte bancaire, aux caisses automatiques par carte bancaire ou espèces, à la caisse manuelle pour un règlement en espèces, par carte bancaire ou par chèque. Les tarifs sont disponibles sur le site [www.toulon-hyeres.aeroport.fr](http://www.toulon-hyeres.aeroport.fr).

## **Article 7 – Rétractation**

### **7.1 Définition**

Ces dispositions, instaurées par la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 et par décret n°2014-1061 du 17 septembre 2014, sont applicables uniquement à l'utilisateur particulier qui peut être qualifié de consommateur. Ce dernier dispose d'un droit de rétractation du présent contrat, sous réserve d'exercer ce droit dans un délai de quatorze jours.

En cas de rétractation du consommateur avant le début de la prestation et pendant le délai légal, l'Aéroport Toulon-Hyères remboursera intégralement tous les règlements perçus (frais de stationnement, d'annulation et de réservation) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter de la date d'annulation de la commande.

En cas de rétractation du consommateur pendant le délai légal de rétractation, et après le début de la prestation, le montant des prestations non encore fournies sera remboursé par l'Aéroport Toulon-Hyères, après étude de la demande envoyée par l'utilisateur.

Dans l'hypothèse où l'intégralité des prestations aurait déjà été fournie, l'Aéroport Toulon-Hyères ne procédera à aucun remboursement.

## **7.2 Modalités de mise en œuvre du droit de rétractation**

Pour annuler une commande ou se rétracter de celle-ci, l'utilisateur dispose d'un espace personnel dans la page d'accueil du site internet ; l'accès s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe fournis lors de la création du compte.

Pour exercer son droit de rétractation, le consommateur doit en informer l'Aéroport, avant l'expiration du délai légal de 14 jours à compter de la date de sa commande, en adressant le formulaire accessible en ligne sur l'espace personnel ou fourni en annexe, et ce par tout moyen avec accusé de réception :

-par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

AEROPORT TOULON-HYERES  
Service Accès et Stationnement  
Boulevard de la marine  
83418 HYERES CEDEX – France

-par fax au : +33(0)4.94.00.84.13

-par mail avec accusé de réception à : [parking@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:parking@toulon-hyeres.aeroport.fr)

## **7.3 Conséquences de la mise en œuvre du droit de rétractation**

L'Aéroport Toulon-Hyères procèdera au remboursement du consommateur directement sur son compte bancaire (compte rattaché à la carte bancaire lors de la réservation) pour un particulier et pour les agences de voyages, dans le cas où elles seraient l'intermédiaire de particuliers, réglant par carte bancaire, ou par avoir pour celles réglant par virement ou chèque.

### **Article 8 – Annulation**

Toute commande validée et payée est non modifiable et non remboursable, hormis cas de mise en œuvre du droit de rétractation prévu à l'article 7 des présentes. Cependant, lors de la commande sur le site internet, l'Aéroport Toulon-Hyères propose à l'utilisateur une option annulation. Cette option payante permet l'annulation d'une réservation avec un remboursement selon le système suivant :

- Frais de stationnement : intégralement remboursables jusqu'à 24 heures avant l'heure prévisionnelle du stationnement.
- Frais de réservation et d'annulation : non remboursables.

L'utilisateur sera remboursé directement sur son compte bancaire (compte rattaché à la carte bancaire lors de la réservation) pour un particulier et pour les agences de voyages payant par carte bancaire, par avoir pour les agences de voyages payant par virement ou chèque.

Pour annuler une commande, l'utilisateur dispose d'un espace personnel dans la page d'accueil du site internet ; l'accès s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe définis lors de la création du compte.

### **Article 9 – Offres promotionnelles**

L'Aéroport Toulon-Hyères pourra fournir des informations aux clients dotés d'un espace personnel, portant sur des promotions ou autres actions commerciales ainsi que sur les changements apportés au service de réservation de place de parking.

### **Article 10 – Responsabilités – Assurances**

L'utilisateur se doit de respecter les conditions décrites dans les parkings automobiles et les conditions de la présente convention. Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la Consommation, VINCI AIRPORTS et l'Aéroport Toulon-Hyères se déchargent de toute responsabilité en cas d'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation imputable soit à l'utilisateur, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation, d'indisponibilité du service, de perturbation ou problèmes liés aux moyens de communication, ou en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.

Aussi, l'utilisateur supportera les dommages de toute nature qu'il pourra subir ou occasionner lors de sa commande de stationnement en ligne et/ou suite à un non respect des conditions et règlements des parkings.

Il ne pourra exercer aucun recours contre VINCI AIRPORTS, l'Aéroport Toulon-Hyères et ses assureurs en cas d'utilisation par un tiers de son code d'accès ou de son utilisation frauduleuse.

Conformément à ce qui précède, l'utilisateur fera son affaire personnelle pour garantir les risques susvisés, auprès d'une Société d'Assurances notoirement solvable et renonce à tout recours contre VINCI AIRPORTS, l'Aéroport Toulon-Hyères, ses agents, et Assureurs, l'Etat et ses agents, pour tout dommage et/ou sinistre enregistré à cet effet.

Il sera en mesure de présenter à VINCI AIRPORTS et l'Aéroport Toulon-Hyères en cas de sinistre engageant sa responsabilité une attestation d'assurances en vigueur conforme à ces dispositions accompagnée de la renonciation à recours des Assureurs contre VINCI AIRPORTS et l'Aéroport Toulon-Hyères, ses agents et ses assureurs, l'Etat et ses agents.

#### **Article 11 – Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne qui figure sur le fichier informatisé tenu par l'Aéroport Toulon-Hyères dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements les concernant.

#### **Article 12 – Réclamations et litiges**

Toute demande d'information, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à :

AEROPORT TOULON-HYERES  
Service Accès et Stationnement  
Boulevard de la marine  
83418 HYERES CEDEX-France  
Fax : +33(0)4.94.00.84.13  
Mail : [parking@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:parking@toulon-hyeres.aeroport.fr)

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de ces conditions, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents de Toulon.

#### **FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**

## RESERVATION EN LIGNE E-PARKING

A l'attention du Service Accès et Stationnement de l'Aéroport Toulon Hyères

Formulaire à compléter et à adresser impérativement par tout moyen avec accusé de réception à :

-par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

AEROPORT TOULON-HYERES  
Service Accès et Stationnement  
Boulevard de la marine  
83418 HYERES CEDEX – France

-par Fax au : +33(0)4.9400.84.13

-par mail avec accusé de réception à : [parking@toulon-hyeres.aeroport.fr](mailto:parking@toulon-hyeres.aeroport.fr)

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

### Informations Commande

Numéro : .....

Passée le : .....

### Informations utilisateur

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Date de la demande : .....

Signature de l'utilisateur :

***Conformément à la législation en vigueur, aux conditions générales de vente de et d'utilisation du service de réservation de place de parking de l'Aéroport de Toulon-Hyères, le consommateur peut exercer son droit de rétractation dans le délai de 14 jours suivant la commande.***

***Toutefois, le consommateur ne pourra pas exercer ce droit de rétractation lorsque le contrat se trouvera pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.***